

# Prix Vedrarias Musique 2018

## REGLEMENT

1- Dans le désir de soutenir et encourager la création musicale ainsi que de contribuer à sa diffusion, la ville de Verrières-le-Buisson, organise un concours de composition dénommé : Prix Vedrarias Musique. Son cadre d'expression est la musique de chambre. La formation instrumentale est redéfinie à chaque édition.

2 - Le Prix Vedrarias Musique 2018 se décline en deux étapes successives :

- La sélection à huis-clos par le jury de trois œuvres en vue de leur interprétation lors de la finale.
- La finale publique avec l'interprétation par l'ensemble partenaire de l'édition des œuvres sélectionnées suivie de la remise des Prix du Jury et du Public.

Un concert incluant les œuvres primées devrait avoir lieu sur Paris ultérieurement (date inconnue à l'heure de l'ouverture du concours)

3 - Le Prix Vedrarias a choisi de consacrer l'édition 2018 à la formation instrumentale du **Quatuor pour la fin du temps** de Messiaen :

### Quatuor pour clarinette, violon, violoncelle, piano

Le langage, la forme et le style de l'œuvre sont libres. L'œuvre peut se diviser en plusieurs parties. Aucune allusion, citation ou autre de Messiaen n'est attendue. La proposition consiste à valoriser cette formation instrumentale, ses timbres, ses spécificités. Comment un tel alliage peut inspirer, motiver un créateur d'aujourd'hui dans son langage propre, inclure cette proposition dans son projet personnel de compositeur. Le jury appréciera la capacité du candidat à savoir exploiter les ressources propres à chaque instrument et dans la rencontre en quatuor, structurer sa pensée, faire preuve d'originalité, de créativité, de cohérence.

4 - Précisions techniques sur l'instrumentation :

A la clarinette sib (ou la) peut être associée la clarinette basse sib descendant à l'ut.

Pour toute demande très spécifique de modes de jeu, accessoires inhabituels, etc. prière d'adresser les demandes d'info par courriel au site du concours qui transmettra aux interprètes partenaires de l'édition 2018, réponse dans les meilleurs délais.

5 - La durée de l'œuvre devra être comprise entre **7 et 8 minutes**. En deçà ou au-delà de cette durée le jury exclura l'œuvre de la compétition.

6 - Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge ni de résidence. Le droit d'inscription est de 20 euros.

Quel que soit le lieu de résidence (France ou étranger), l'organisateur ne peut prendre en charge les frais d'acheminement du candidat.

7 - Le candidat ne peut présenter qu'une seule œuvre. Celle-ci doit être originale, inédite et ne jamais avoir été jouée. Tout arrangement d'œuvres existantes est rigoureusement interdit. Tant qu'elle est en lice, l'œuvre présentée doit être libre de droit (TV, radio, commande ...) et non encore éditée à la date du concours.

8 - La participation au concours sera précédée d'une inscription administrative destinée à faciliter l'organisation du concours, elle devra être adressée entre **le 1er juillet et, au plus tard, le 30 septembre 2018 minuit** à l'adresse du concours figurant en page 2. Cet envoi postal comprendra le formulaire d'inscription dûment complété accompagné d'un CV et du règlement des droits d'inscription. Par cette inscription le candidat s'engage à adresser sa partition selon les modalités exposées au § 9.

9 - Le candidat fera parvenir, par tout moyen à sa convenance **avant le 10 octobre 2018 minuit** à l'adresse du concours figurant en bas de page, sa partition dans **une version réalisée au moyen d'un logiciel d'édition musicale** (2 exemplaires). Si cela fait partie de la démarche compositionnelle du candidat, le jury souhaite voir jointe une copie de la **version «originale» manuscrite** (1 exemplaire). Il est recommandé de joindre à l'envoi un support audio, type fichier mp3. Les partitions ne seront pas restituées. Le compositeur accompagnera sa partition d'un texte anonyme de présentation de son œuvre.

10 - Afin de préserver l'anonymat, le candidat ne mentionnera que le titre de l'œuvre et sa durée en tête de la partition elle-même. L'organisateur y apposera le numéro d'identification attribué par tirage au sort après la date limite de réception figurant au § 9.

11 - Les candidats retenus pour la finale en seront informés **le 15 octobre 2018**. Ils devront fournir le matériel complet (un exemplaire de chaque partie séparée), rigoureusement conforme à la partition déposée pour le 1<sup>er</sup> tour, **avant le 19 octobre 2018**. Ils seront ensuite mis en relation avec les interprètes pour un suivi du travail puis conviés à une répétition de travail sur leur œuvre.

12 - Lors de la finale publique **le dimanche 16 décembre 2018 à 16h**, les trois œuvres retenues seront interprétées par l'ensemble partenaire du concours 2018 dans un ordre tiré au sort quelques jours avant. La finale publique sera enregistrée à seule fin d'archive sonore pour le concours ainsi que pour les lauréats qui recevront ultérieurement une copie sur CD du programme interprété.

13 - Les récompenses décernées seront :

**Le Prix Vedrarias du Jury d'une valeur de 700 euros et la programmation au concert de clôture.**

**Le Prix Vedrarias du Public d'une valeur de 400 euros et la programmation au concert de clôture.**

14 - Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas décerner l'intégralité des prix.

15 - Le lauréat du Prix du Jury ne pourra participer aux éditions suivantes du concours. Il sera convié comme membre du jury d'une future édition.

16 - L'œuvre primée devra porter la mention **«Prix Vedrarias du Jury et/ou du Public 2018 de Composition Musicale»** pour toute diffusion sous quelque forme que ce soit.

## CALENDRIER DE L'EDITION 2018

- **du 1<sup>er</sup> juillet au 10 octobre 2018 minuit** : réception du dossier d'inscription (fiche de renseignement et droit d'inscription)
- **10 octobre 2018 minuit** : date limite de réception des partitions, quel que soit le mode d'acheminement, à l'adresse suivante :

**PRIX VEDRARIAS MUSIQUE 2018 / Boite 35**  
**Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle**  
**91370 Verrières-le-Buisson**

- **14 octobre 2018** : sélection anonyme par le jury, à huis clos, des trois œuvres et communication aux candidats des résultats par mail.
- **19 octobre 2018**: limite de réception des matériels destinés aux interprètes.
- **Dimanche 16 décembre 2018 à 16h** : à Verrières-le-Buisson, Espace Bernard Mantienne, Auditorium du CRI, finale publique avec interprétation des œuvres finalistes. Après la délibération du jury et le vote du public à bulletin secret, il sera procédé à la remise des prix aux lauréats.

**Pour tout renseignement :**  
[contact@vedrarias-musique.org](mailto:contact@vedrarias-musique.org)